



Organisation de l'alimentation en eau potable dans le département de l'Orne

- 18 OCTOBRE 2023 -



Ordre du jour

- 1) Introduction
M. le Préfet
M. le Président du conseil départemental
- 2) Bilan de la sécheresse 2023
- 3) Évolutions structurelles des collectivités
- 4) Suites de la démarche
- 5) Bilan de la qualité de l'eau 2022
- 6) Conclusion

2) Bilan de la sécheresse 2023



A) Résumé 2023

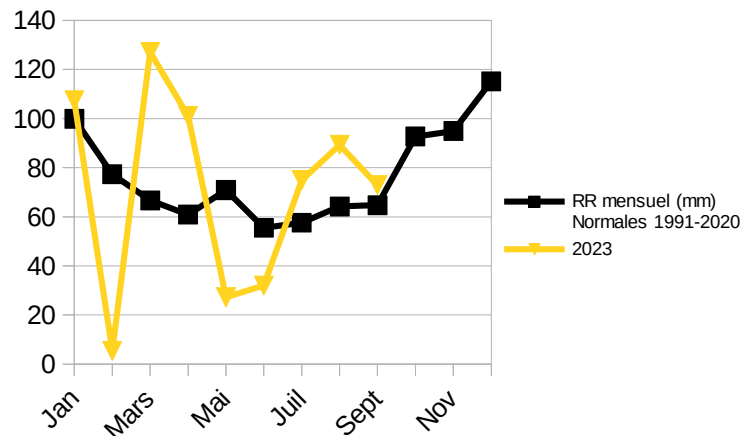
B) Bilan du retour des plans de gestion de crise (PGC)

C) Retour sur les mesures de l'arrêté cadre sécheresse (ACS) 2023

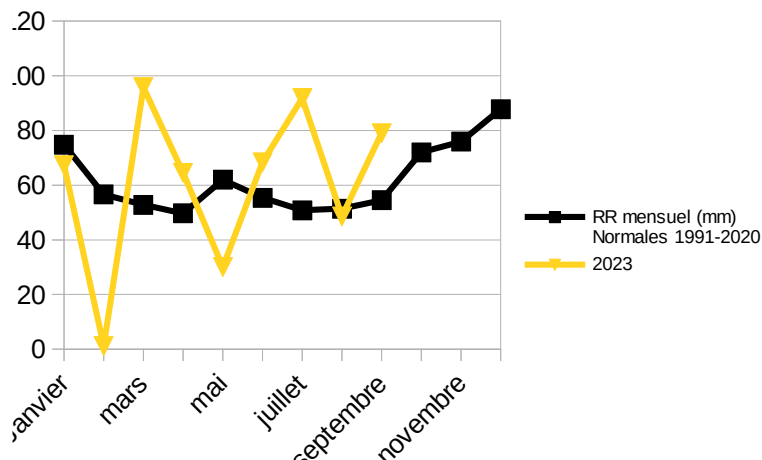
A) Résumé de la gestion sécheresse 2023

Répartition de la pluviométrie

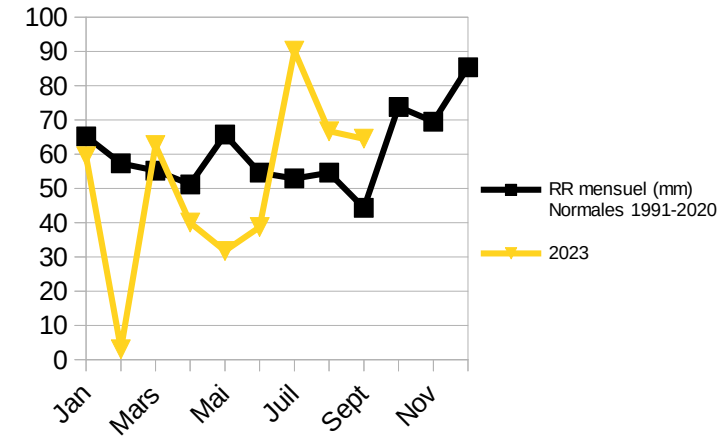
Flers



Alençon



L'Aigle



Période	Pluviométrie annuelle
Normales 1991-2020	920
2020	1061
2021	930
2022	583
Année pluviométrique 2023 (>26/09/23)	956

Période	Pluviométrie annuelle
Normales 1991-2020	744
2020	812
2021	736
2022	575
Année pluviométrique 2023 (>26/09/23)	760

Période	Pluviométrie annuelle
Normales 1991-2020	730
2020	670
2021	685
2022	470
Année pluviométrique 2023 (>26/09/23)	625

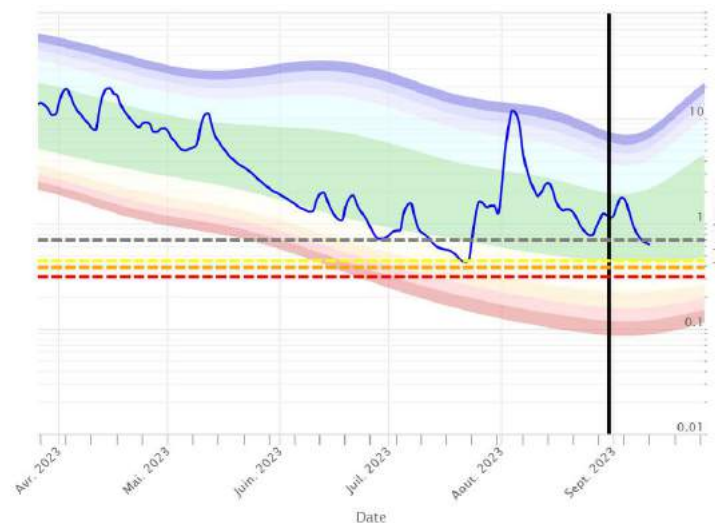
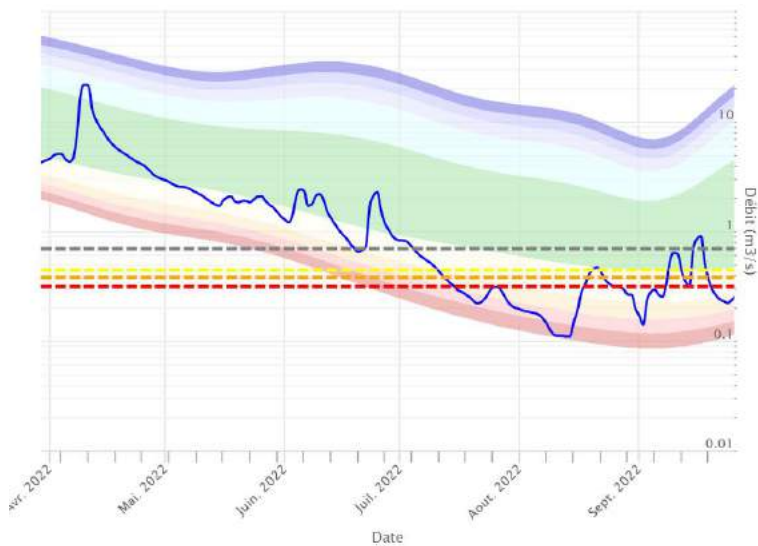
* : « Rain recorded », Hauteur de précipitations quotidiennes entre 6h et 6h

Évolution des débits 2022 / 2023

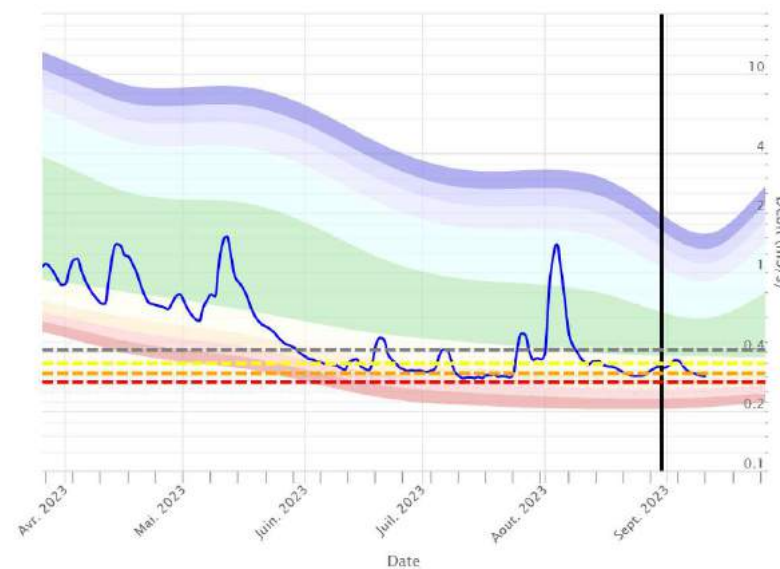
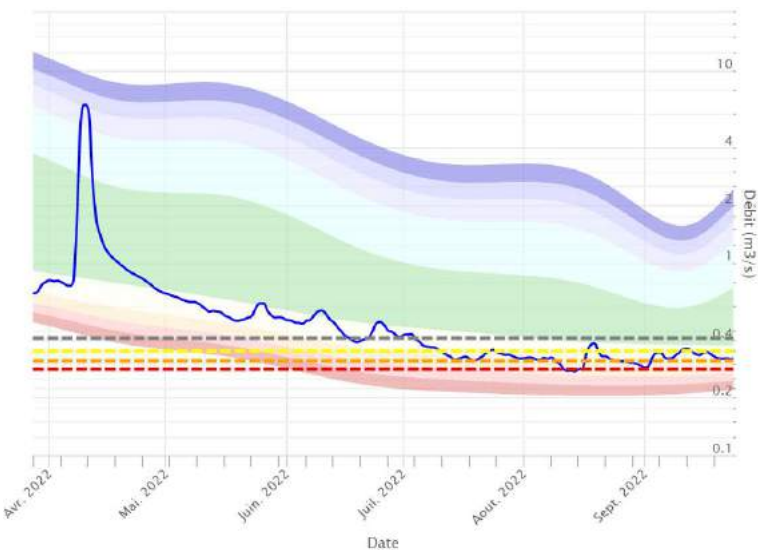
2022

La Mayenne à Ambrière-les-Vallées

2023



L'Iton à Bourth



Évolution des principales nappes

2022

2023

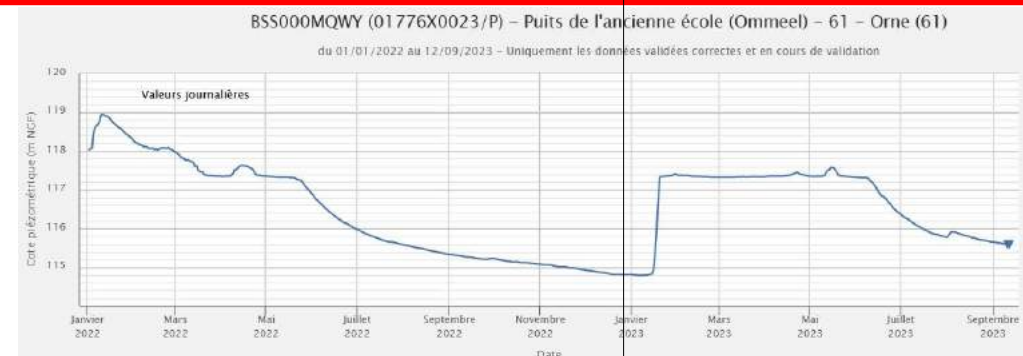
Forage du verger à Villiers sous Mortagne
Secteur du Perche
Sables et grés du Cenomanien sarthois libres



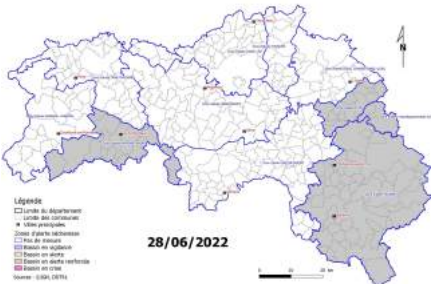
Puits du château du Souchey à l'Aigle
Secteur de l'Aigle
Craie du Lieuvain-Ouche - bassin versant de la Risle



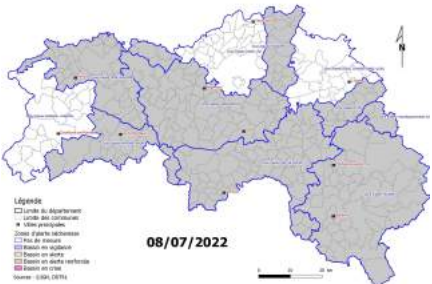
Puits de l'ancienne école à Omméel
Secteur d'Argentan
Bathonien-Bajocien de la plaine de Caen et du Bessin



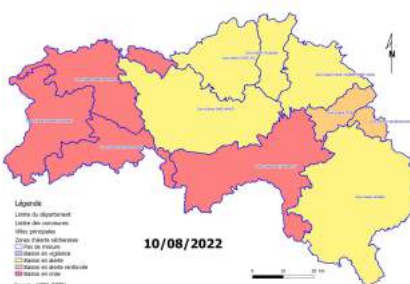
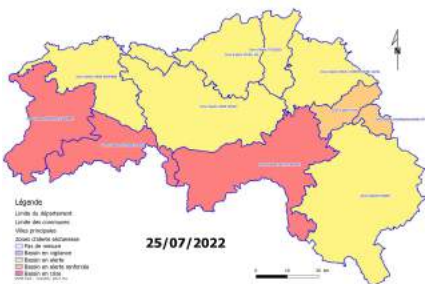
Arrêtés de restriction sécheresse dans l'Orne



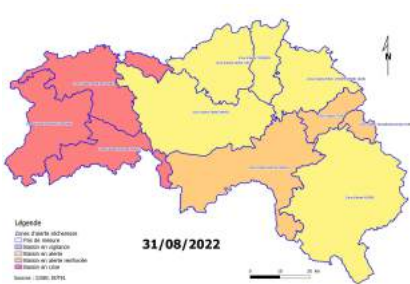
Juin



Juillet



Août



2022

2023



Septembre



Octobre



Novembre



Avril



Juin



Juillet

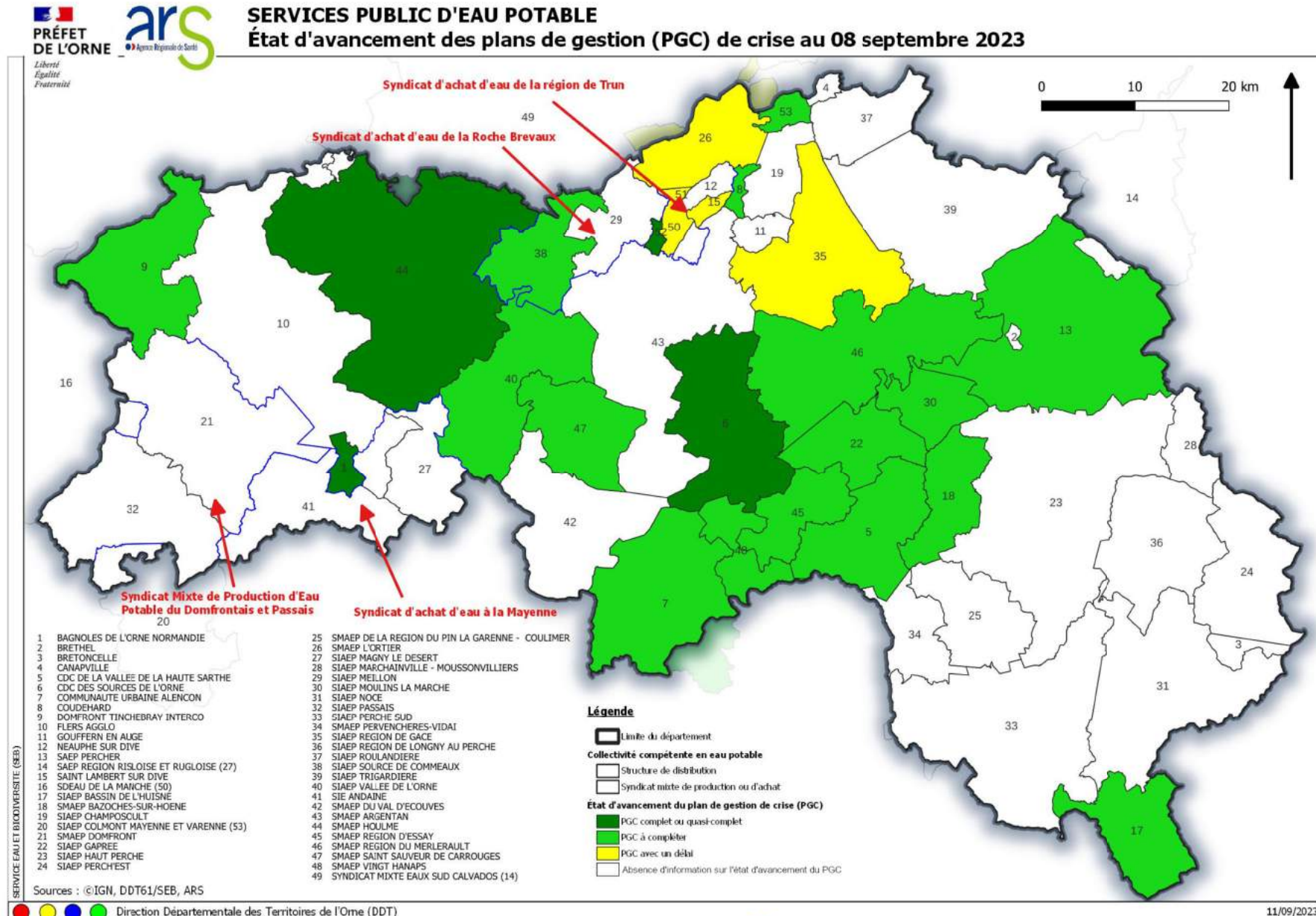


Août



Octobre

B) Bilan du retour des plans de gestion de crise (PGC)



C) Application des mesures de l'ACS 2023

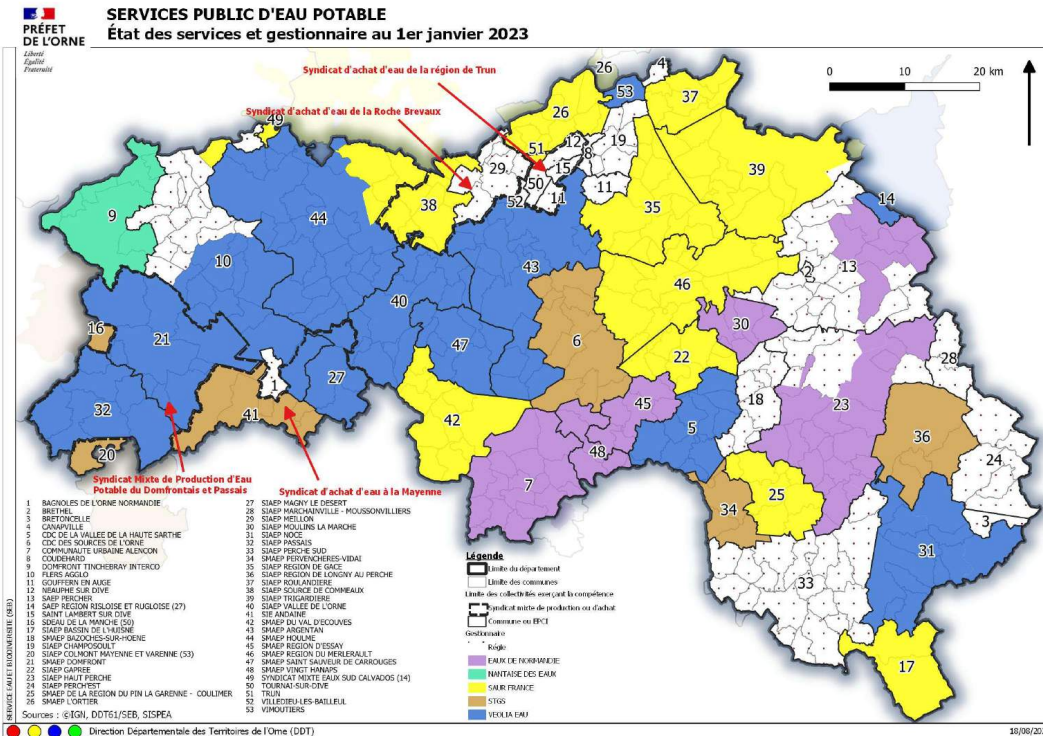
- Remontée hebdomadaire de l'état de la ressource AEP
 - Pas de signalement en 2023
- Mesures ICPE :
 - ACS 61 de 2023 antérieur à un arrêté ministériel ICPE sur le même sujet
 - MAJ ACS en 2024
- Pas de demande de dérogation

3) Évolutions structurelles des collectivités AEP

- A) Rappels de la réunion du 25 mai 2023
- B) Dispositifs d'aide des Agences de l'eau et du conseil départemental de l'Orne
- C) État d'avancement du schéma départemental
- D) Réunion des groupes de travail dans 4 secteurs avec le SDE



A) Rappels de la réunion du 25 mai 2023



En 2021 :

57 collectivités et 67 services dont :

- 53 collectivités de distribution AEP
- 13 communes

153 690 abonnés



11 070 km (FR 2020 : 895 000 km) de réseau de distribution

23 035 772 m³ de volume prélevé dans 147 captages



99,68 % de conformité microbiologique (FR 2020 : 98,4 %) 90,50 % de conformité physico-chimique (FR 2020 : 97,7 %)

141 l/jour/hab de consommation moyenne par habitant



0,47 % (FR 2020 : 0,67 %) de taux de renouvellement des réseaux

(FR 2020 : 80,1%) 82,82 % de rendement du réseau de distribution (entre 56 et 98)



2,54 €/m³ (FR 2021 : 2,11 €/m³) prix moyen TTC d'une facture type 120 m³ (entre 1,29 et 3,74)

Nécessité de revoir l'organisation structurelle de l'alimentation en eau potable pour :

- assurer la **qualité** du service en maîtrisant les **coûts**,
- développer une **gestion durable résiliente** du service,
- **préserver** la ressource en eau (qualitativement et quantitativement).

Difficultés dues à l'organisation actuelle

- Risque de ne plus pouvoir assurer la disponibilité des ressources en eau pour les besoins prioritaires (AEP, sécurité civile, ...)
- Non-conformités réglementaires (captages sans DUP de protection de l'ouvrage, sans autorisation environnementale de prélèvement)
- Infractions (non respect des autorisations de prélèvements, non respect du débit minimum biologique)
- Problèmes de gestion des services (mauvais entretien des ouvrages de prélèvements et des réseaux de distribution, traitement de l'eau, ...)

Pistes d'évolution

Évolution des statuts du SDE

Modification des statuts avec prise de nouvelles compétences (production, ...)

Regroupements de syndicats

Fusion de structure existante avec de nouveaux statuts

Les évolutions liées à la loi

La loi 3DS, renverse le principe posé à l'article 14 de la loi "Engagement et proximité" en prévoyant que, pour les communautés de communes qui deviennent compétentes à titre **obligatoire au 1er janvier 2026**, les **syndicats infra-communautaires compétents en matière d'eau et/ou d'assainissement** sont désormais maintenus par la voie de la délégation sauf si les communautés de communes délibèrent contre ce maintien.

SYNDICATS INFRA-COMMUNAUTAIRES

AVANT LE 1ER JANVIER 2026

Décision de la CC ou CA	Conséquences sur syndicats
Prise compétence eau	Syndicat maintenu pendant 9 mois Syndicat exerce la compétence sur son périmètre Syndicat rend compte de son activité à l'EPCI
Délégation conclue au cours des 9 mois	Syndicat maintenu pour un an supplémentaire dans les mêmes conditions
Pas de délégation conclue entre les parties et approuvée dans le délai d'un an par leurs assemblées délibérantes	Syndicat dissous ou retrait de la compétence prise par la CC et donc réduction de compétence du syndicat

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

Décision de la CC ou CA	Conséquences sur syndicats
Compétence est transférée	Syndicat maintenu de droit par voie de délégation
Si la CC délibère contre le maintien	Syndicat dissous de droit

Les évolutions liées à la loi

SYNDICATS dont le périmètre n'est pas compris dans celui d'une CC/CA

A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026

CC ou CA	Conséquences sur syndicats
Compétence eau devient obligatoire	Syndicat maintenu
Représentation-substitution pour ses communes qui en sont membres	Syndicat devient un syndicat mixte

Suites envisageables

Engager une réflexion afin d'**optimiser l'organisation structurelle de l'AEP** dans l'Orne :

- Hypothèses d'évolution (élargissement des compétences du SDE, renforcement par regroupement des syndicats, ...)
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable quantitativement (réduire les pertes → renouvellement des réseaux à accélérer, interconnexion des réseaux, entretien des ouvrages et réseaux)
- Protection de la ressource et des milieux aquatiques (sur le plan sanitaire, respect des arrêtés de prélèvement et des débits minimums biologiques, ...)

B) Dispositifs d'aide des Agences de l'eau



Réunion structuration des compétences eau potable

Accompagnements des agences de l'eau

Appui à la structuration de la maitrise d'ouvrage

- Études de structuration de la maitrise d'ouvrage par un prestataire extérieur
- Mise en œuvre de la structuration via appui à la réalisation et à la mise en œuvre de l'étude de structuration, ainsi qu'à l'organisation requise pour gérer la compétence AEP



- Taux aide 50%
- 1 ETP max sur 2 ans pour mise en œuvre
- 1 demande en cours d'instruction en 2023
- Validation en cours par les instances pour une prolongation du dispositif en 2024



- Taux aide étude 80%
- Pas d'aide à l'animation
- Possibilité d'aide jusqu'à la fin du XIème programme (31/12/2024)
- 1 études lancée en octobre 2023 pour 50K€

Études connaissances et gestion patrimoniale

- Préalable à tout financement de travaux
- Peuvent inclure schéma directeur avec volet sécurisation de la ressource



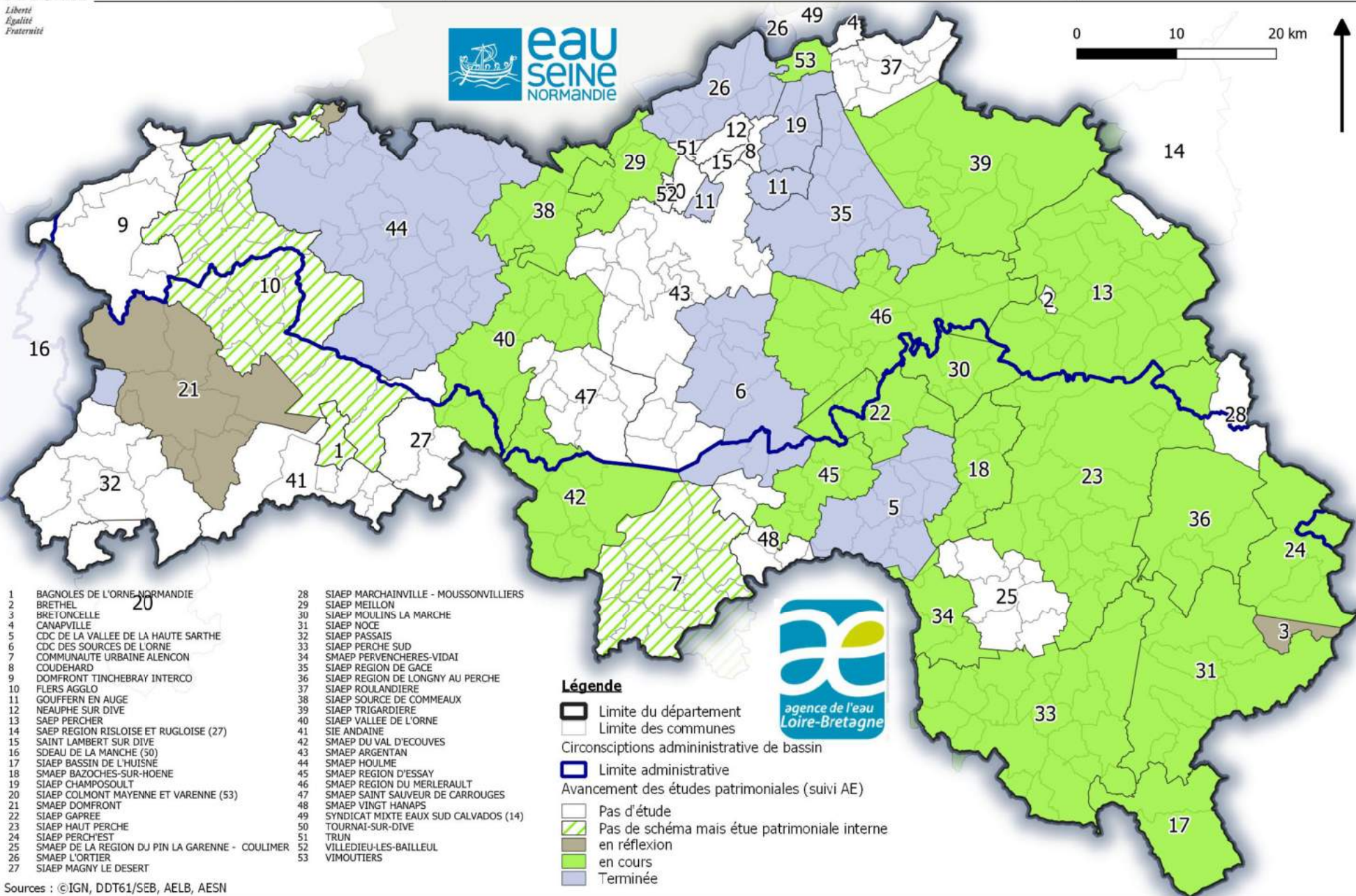
- Taux aide 70% +10 % en Zone de répartition des eaux (ZRE)
- 13 études lancées depuis 2019
- 900K€ d'aides



- Taux aide 50% ou 80% si incluse dans un schéma directeur ou couplée avec un PGSSE
- 18 études patrimoniales ou schémas directeurs lancées depuis 2019
- 850K€ d'aides



0 10 20 km



- | | |
|--|--|
| 1 BAGNOLES DE L'ORNE-NORMANDIE | 28 SIAEP MARCHAINVILLE - MOUSSONVILLIERS |
| 2 BRETHÉL | 29 SIAEP MEILLON |
| 3 BRETOWILLE | 30 SIAEP MOULINS LA MARCHÉ |
| 4 CANAPVILLE | 31 SIAEP NOCÉ |
| 5 CDC DE LA VALLÉE DE LA HAUTE SARTHE | 32 SIAEP PASSAIS |
| 6 CDC DES SOURCES DE L'ORNE | 33 SIAEP PERCHE SUD |
| 7 COMMUNAUTÉ URBAINE ALENÇON | 34 SMAEP PERVERCHÈRES-VIDAI |
| 8 COUDEHARD | 35 SIAEP REGION DE GACE |
| 9 DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO | 36 SIAEP REGION DE LONGNY AU PERCHE |
| 10 FLERS AGGLO | 37 SIAEP ROULLANDIERE |
| 11 GOUFFERN EN AUGÉ | 38 SIAEP SOURCE DE COMMEAUX |
| 12 NEAUPHE SUR DIVE | 39 SIAEP TRIGARDIERE |
| 13 SAEP PERCHER | 40 SIAEP VALLEE DE L'ORNE |
| 14 SAEP REGION RISLOISE ET RUGLOISE (27) | 41 SIE ANDAINE |
| 15 SAINT LAMBERT SUR DIVE | 42 SMAEP DU VAL D'ECOUCVES |
| 16 SDEAU DE LA MANCHE (50) | 43 SMAEP ARGENTAN |
| 17 SIAEP BASSIN DE L'HUISNE | 44 SMAEP HOULME |
| 18 SMAEP BAZOCHES-SUR-HOENE | 45 SMAEP REGION D'ESSAY |
| 19 SIAEP CHAMPOSULT | 46 SMAEP REGION DU MERLERAULT |
| 20 SIAEP COLMONT MAYENNE ET VARENNE (53) | 47 SMAEP SAINT SAUVEUR DE CARROUGES |
| 21 SMAEP DOMFRONT | 48 SMAEP VINGT HANAPS |
| 22 SIAEP GAPRÉE | 49 SYNDICAT MIXTE EAUX SUD CALVADOS (14) |
| 23 SIAEP HAUT PERCHE | 50 TOURNAI-SUR-DIVE |
| 24 SIAEP PERCH'EST | 51 TRUN |
| 25 SMAEP DE LA REGION DU PIN LA GARENNE - COULIMER | 52 VILLEDIEU-LES-BAILLEUL |
| 26 SMAEP L'ORTIER | 53 VIMOUTIERS |
| 27 SIAEP MAGNY LE DESERT | |

Légende

- Limite du département
- Limite des communes
- Circonscriptions administrative de bassin
- Limite administrative
- Avancement des études patrimoniales (suivi AE)
- Pas d'étude
- Pas de schéma mais étude patrimoniale interne
- en réflexion
- en cours
- Terminée



SERVICE EAU ET BIODIVERSITE (SEB)

Sources : ©IGN, DDT61/SEB, AELB, AESN

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

12/10/2023

Encourager les économies d'eau

- Démarches individuelles ou opérations collectives visant à réduire les consommations en eau
- Études, équipements y compris auprès des particuliers, travaux d'économie d'eau, animation, sensibilisation et communication



- 70% +10% en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
- Prix min 1,2€ HT/m³/an sur base 120m³
- Engagement tarification non dégressive et renseignement SISPEA



- Etudes spécifiques 50%
- Pas d'opérations collectives pour les particuliers
- Etudes de réalisation et travaux 40% + 20% en zone à déséquilibre quantitatif (dont ZRE)
- Prix plafond : V. d'eau économisé pendant 25 ans X prix du m³ d'eau potable (HT)

Remplacement de canalisations AEP fuyardes

- Travaux de remplacement des conduites AEP dont le caractère fuyard est justifié
- Estimation nécessaire du volume économisé

- 50% en Zone de Répartition des Eaux (ZRE)
- Prix min 1,2€ HT/m³/an sur base 120m³
- Engagement tarification non dégressive et renseignement SISPEA
- AAP clôt 2023, réouverture 2024
- 15 dossiers depuis 2019
- 1,8M€ aides



- 40% hors métropole et CU + 20% pour les communes rurales (ZRR)
- Prix plafond : V. d'eau économisé pendant 50 ans X prix du m³ d'eau potable (HT)
- Travaux découlant d'un schéma ou diagnostic de moins de 10 ans
- ICP minimum 40
- DUP, études AAC engagées sur les captages prioritaires et sensibles et actions de protection mises en œuvre (sous 4 ans pour les sensibles)
- Renseignements SISPEA
- 5 dossiers depuis 2019
- 1,8M€ d'aides



Équipements d'amélioration du rendement des réseaux

- Équipements de régulation de la pression des réseaux
- Compteurs de sectorisation, prélocalisateurs acoustiques



- Taux aide 70% +10 % en ZRE
- 6 dossiers depuis 2019
- 480K€ d'aides



- Pas d'aide pour les prélocalisateurs acoustiques
- Taux d'aide 40% hors métropole et CU + 20% pour les communes rurales (ZRR)
- 5 dossiers depuis 2019
- 140K€ d'aides

Sécurisation de l'alimentation en eau potable

- Études et travaux de sécurisation
- Pose de conduite d'interconnexion et ouvrage connexes dédiés à la sécurisation
- Travaux de renouvellement d'équipement dans le cadre d'une gestion patrimoniale **non éligibles**

- Taux aide 50% en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Conditionnalité DUP
- 3 dossiers depuis 2019
- 480K€ d'aides



- Taux aide 50% études et 40% travaux
- PGSSE « PPD » 50% seul + 30% si avec étude patrimoniale ou schéma directeur
- PGSSE « Ressource » 80%
- Conditionnalité pour les travaux liée au rendement du réseau/DUP/Études AAC/Actions préventives
- 5 dossiers d'études (dont 3 PGSSE et étude sécurisation nord de l'Orne) pour 375K€ d'aides
- 1 dossier d'interconnexion pour 160K€ d'aides et 3 réhabilitations de 535 K€ d'aides



Remplacement de canalisations relarguant du CVM

- Travaux de remplacement de conduites en PVC antérieurs à 1980 à la suite à de non conformités CVM
- Ces travaux s'appuient sur des études d'identification pouvant être réalisées de manière spécifique sur le territoire de la collectivité ou intégrée dans la réalisation d'études patrimoniales
- Travaux découlant d'un diagnostic CVM et risque avéré

- Éligibilité en zone de revitalisation rurale (ZRR)
- 50% des travaux et étude d'identification spécifique
- 8 dossiers depuis 2019
- 520K€ aides



- 40% travaux et études de réalisation
- Diagnostic engagé si rendement inférieur aux seuils (80% urbain, 75% inter, 70% rural)
- DUP, études AAC engagées sur les captages prioritaires et sensibles et actions de protection mises en œuvre (sous 4 ans pour les sensibles)
- Renseignement SISPEA
- 3 dossiers depuis 2019
- 315K€ d'aides



Protection de la ressource

Aides pour protéger la ressource en eau potable à l'échelle :

- des aires d'alimentation des captages (AAC) prioritaires pour lutter contre les pollutions diffuses et restaurer la qualité des eaux brutes,
- des périmètres de protection (PPC) pour prévenir les pollutions ponctuelles ou accidentelles dans le cadre des DUP.



- Aides aux études et travaux engagés dans un délai de 7 ans après la DUP
- 50% pour étude, travaux et acquisitions foncières
- 30% pour indemnisation des servitudes

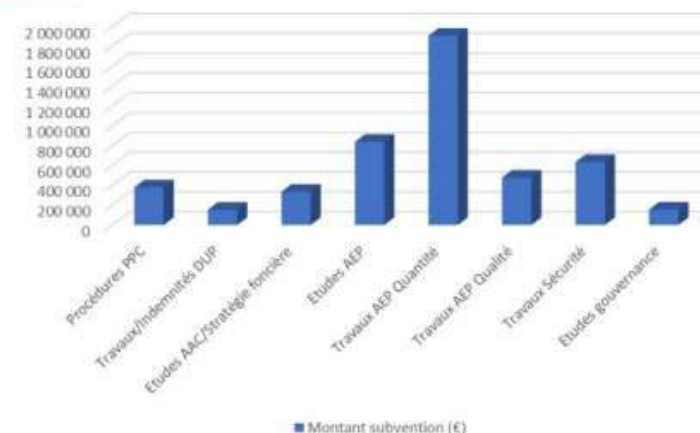


- 80% pour DUP PPC, études AAC, stratégie foncière, animation AAC, indemnisations des servitudes, acquisitions foncières (+Avance 20% dans AAC)
- Taux selon nature des travaux (40% minimum) préconisés par DUP dans un délai de 5 ans après signature arrêté

Bilan des aides AEP 2019-2023 dans l'Orne



Montant des subventions AESN attribuées par type d'opérations dans l'Orne sur la période 2019-2024



Opération	Montant subvention (€)	Nombre d'opérations
Procédures PPC	379 635	16
Travaux/Indemnités DUP	154 290	5
Etudes AAC/Stratégie foncière	335 741	5
Etudes AEP	839 093	17
Travaux AEP Quantité	1 909 211	10
Travaux AEP Qualité	477 923	4
Travaux Sécurité	635 723	3
Etudes gouvernance	156 336	2
Total (€)	4 887 952	62

1 études de gouvernance AEP : -Argentan Intercom



Opération	Montant subvention (€)	Nombre opérations
Procédures PPC	205 004	10
Travaux / Indemnité DUP	173 288	8
Etudes AAC / Stratégie foncière / Animation	413 009	18
Etudes AEP	884 325	13
Travaux AEP Quantité	2 284 083	21
Travaux AEP Qualité / CVM	523 604	8
Travaux Sécurisation	476 083	3
Etudes gouvernance	14 176	1
Total	4 973 572	82

Réunion AEP Département de l'Orne 18/10/2023

11

C) État d'avancement du schéma départemental

Evolution structurelle des collectivités

Etat d'avancement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Budget du programme de travaux en 2010 pour remédier aux dysfonctionnement quantitatif et assurer la sécurisation de l'alimentation estimé entre **67 Millions d'€ à 79** suivants les options retenues.

5 Territoires concernés, des investissements allant de 2,5 millions d'€ à plus de 35 millions suivant les secteurs.

% de réalisation moyen : 45 %

% d'opérations mise en œuvre : 29 %

20% des investissements sont des travaux de sécurisation soit 17 M d'€

% de réalisation moyen : 34 %



Evolution structurelle des collectivités

Etat d'avancement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Les travaux de sécurisation sont moins onéreux qu'une usine de traitement, ils sont toutefois les moins mis en œuvre.

Mettre en service de nouvelles ressources demande une décennie, l'eau que nous cherchons en 2023 ne sera pas mis en service avant 2030!



Evolution structurelle des collectivités

Etat d'avancement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable

L'action actuelle du SDE :

Priorité 1 : Création de nouveaux schémas sectoriels sur les zones en tension (Bocage Sud et Pays d'Auge) et où la clarification de la gouvernance du portage des investissements est nécessaire (Pays d'Auge).

Etudes lancées en juillet et septembre 2023, par le SDE qui proposeront des options techniques et des structurations de collectivités ou transfert de compétences permettant de mettre en œuvre les travaux.



Evolution structurelle des collectivités

Etat d'avancement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable

Priorité 2 : Pour les autres parties du territoire, où la problématique est à l'échelle de la collectivité : c'est de la recherche de nouvelles ressources ou la mise en service de forages déjà existants, qui suivant la situation et les démarches administratives peuvent demander de 5 à 10 ans de mise en œuvre, une fois que le projet est engagé.

Sous réserve que les collectivités puissent financièrement mettre en œuvre les investissements nécessaires.



D) Réunion des groupes de travail dans 4 secteurs avec le SDE

Evolution structurelle des collectivités Animation de réunions de travail par le SDE

Organisation des ateliers du SDE le 13 juin :

Les 32 collectivités participantes ont été répartis en 4 groupes: Bocage, Plaines d'Argentan et d'Alençon, Pays d'Auge et Ouche, Perche et Vallée de la Haute Sarthe.

Ils ont échangé sur les propositions de regroupement de collectivités et de transfert de compétence au SDE.

Ce qui en ressort :

- Plus d'une collectivité présente sur deux est intéressée pour réfléchir à un regroupement (56%)
- 2/3 des collectivités sont intéressées par un transfert de la compétence production au SDE. (66 %) d'autres parlent de la compétence prélèvement.
- Besoin exprimé d'échanger et de partager avec les CDC : demande que le SDE organise des réunions sur les 4 secteurs à l'automne.



Evolution structurelle des collectivités

Animation de réunions de travail par le SDE

Organisation de réunions de travail dans les 4 secteurs :

Perche et Vallée de la Haute Sarthe réalisée en septembre

- Des territoires pensent à des fusions.
- Peu de collectivités intéressées par le transfert de compétence production au SDE.

Suite qu'ils vont donner : Les Présidents des Syndicats vont partager les informations avec leurs délégués et feront un retour au SDE, s'ils ont des besoins d'accompagnement ou d'informations.



Evolution structurelle des collectivités

Animation de réunions de travail par le SDE

Organisation de réunions de travail dans les 4 secteurs :

Fin octobre réalisation des rencontres avec les 3 autres territoires :

Pays d'Auge et Ouche ,

Plaines d'Argentan et d'Alençon ,

Bocage.



4) Suites de la démarche

Échanges avec l'assemblée

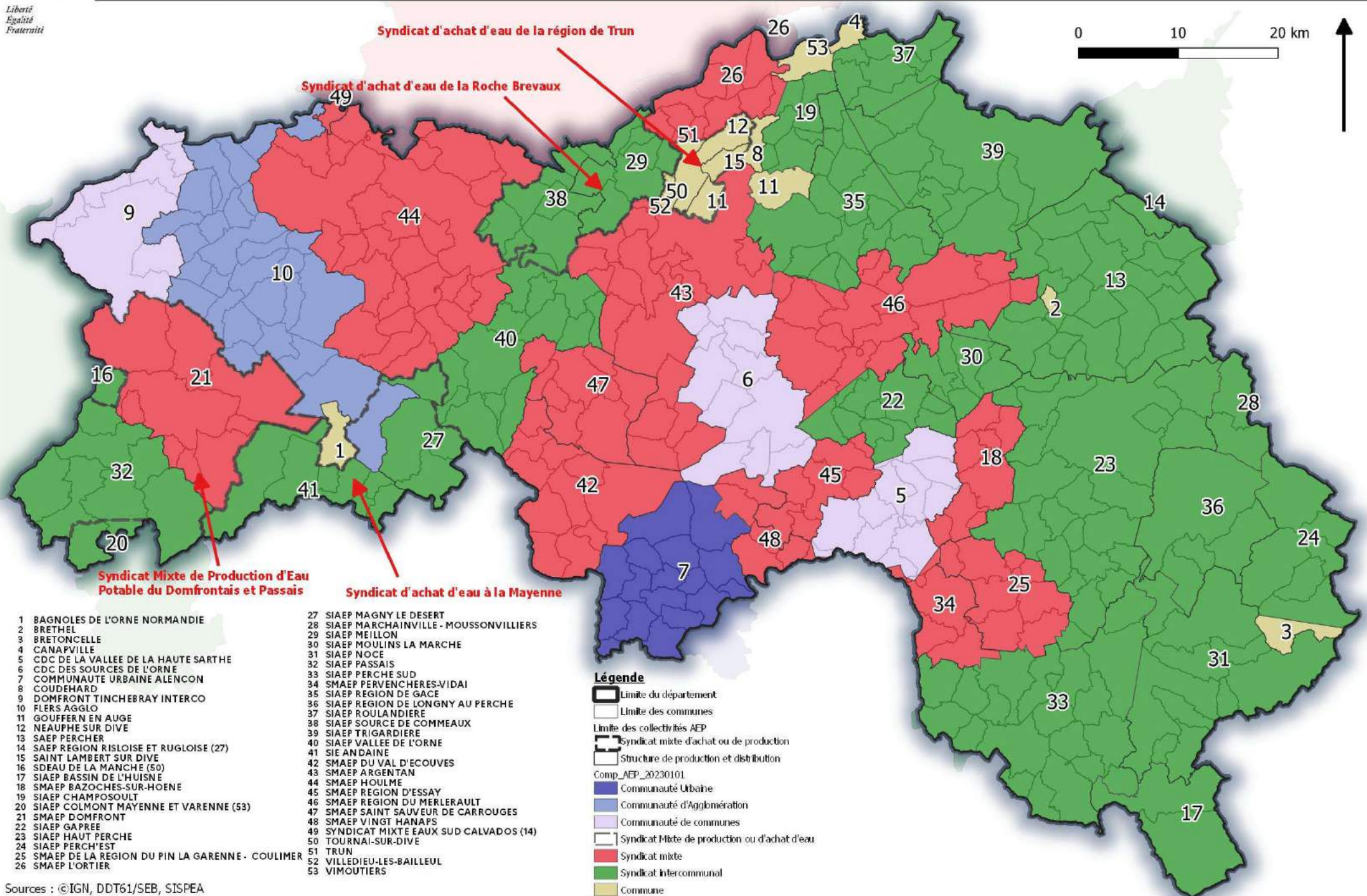


Discussion avec les membres de l'assemblée sur :

- Leurs projets ;
- Leurs attentes ;
- Leurs souhaits ;
- ...

SERVICES PUBLIC D'EAU POTABLE

État et type des services au 1er janvier 2023



5) Bilan de la qualité de l'eau 2022

- Généralités
- L'origine de l'eau
- La protection des captages
- Qualité de l'eau distribuée
- FOCUS : Chlorure de Vinyle Monomère
- Conclusions



GÉNÉRALITÉS

Bilan régional annuel publié depuis 1995

Réalisé à partir des résultats du contrôle sanitaire (intégrés dans le système d'information dénommé SISE-Eaux) dans les 5 départements normands :

Fréquence des prélèvements et paramètres recherchés fixés par la réglementation

Pour l'Orne : En 2022, 2727 prélèvements (environ 21300 en Normandie) et 171 600 paramètres recherchés par le laboratoire agréé LABEO

Document disponible sur le site internet de l'ARS Normandie: www.ars.normandie.sante.fr

Résultats du contrôle sanitaire accessibles sur www.eaupotable.sante.gouv.fr et font l'objet de synthèses annuelles jointes à la facture d'eau

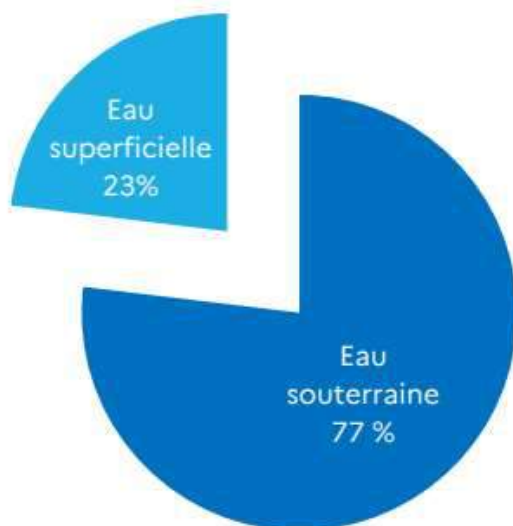
RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2023

2

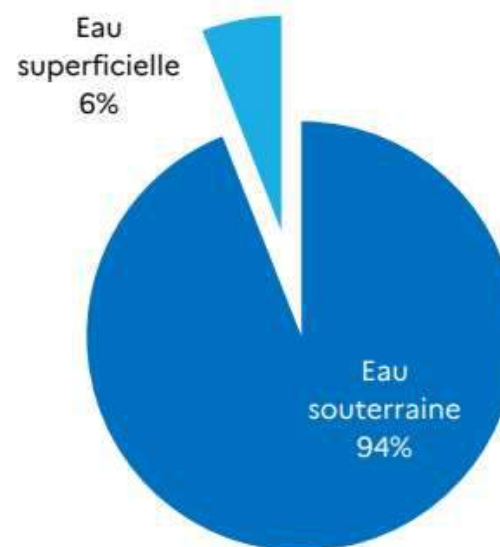
L'ORIGINE DE L'EAU

Dans l'Orne, 165 ouvrages utilisés pour l'alimentation en eau potable

En volume



En nombre d'ouvrages



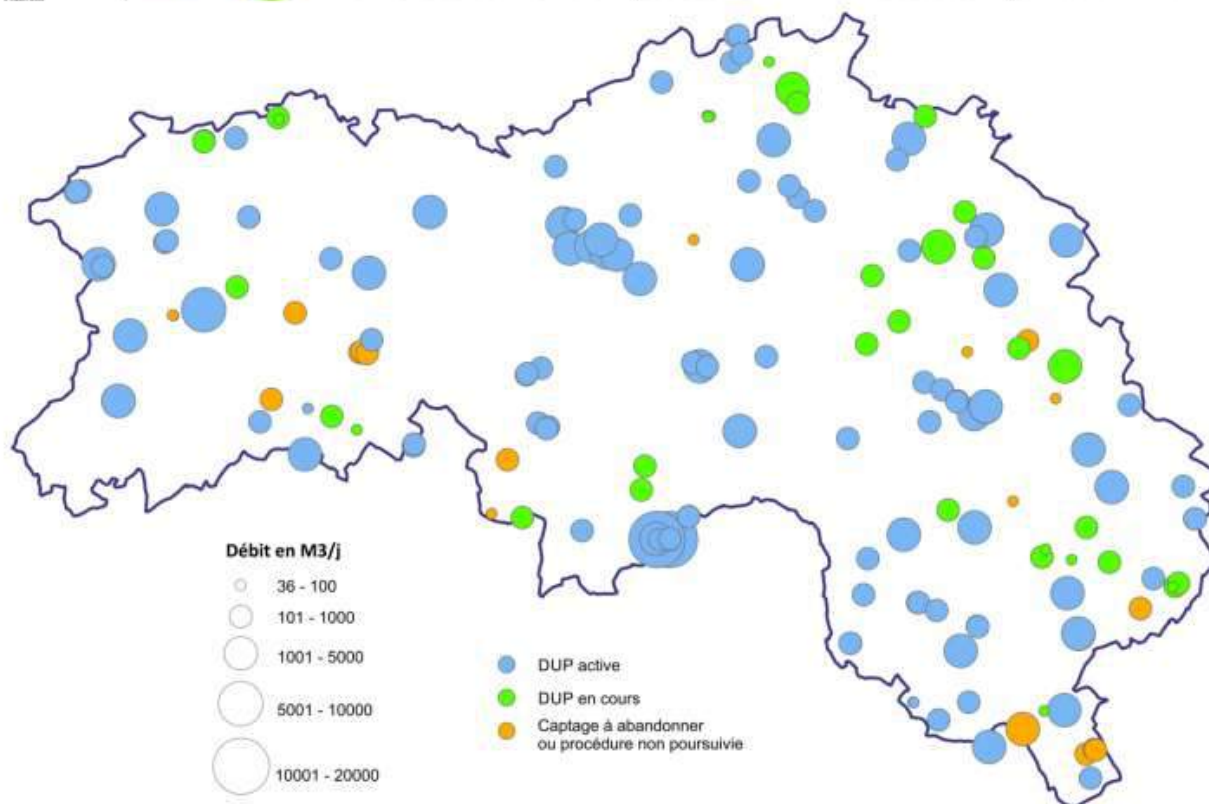
RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2023

3

LA PROTECTION DES CAPTAGES (PÉRIMÈTRES DE PROTECTION)

LES CAPTAGES D'EAU DANS L'ORNE

en fonction de l'état de la procédure de la DUP et du débit (données SISE-EAUX 2023)



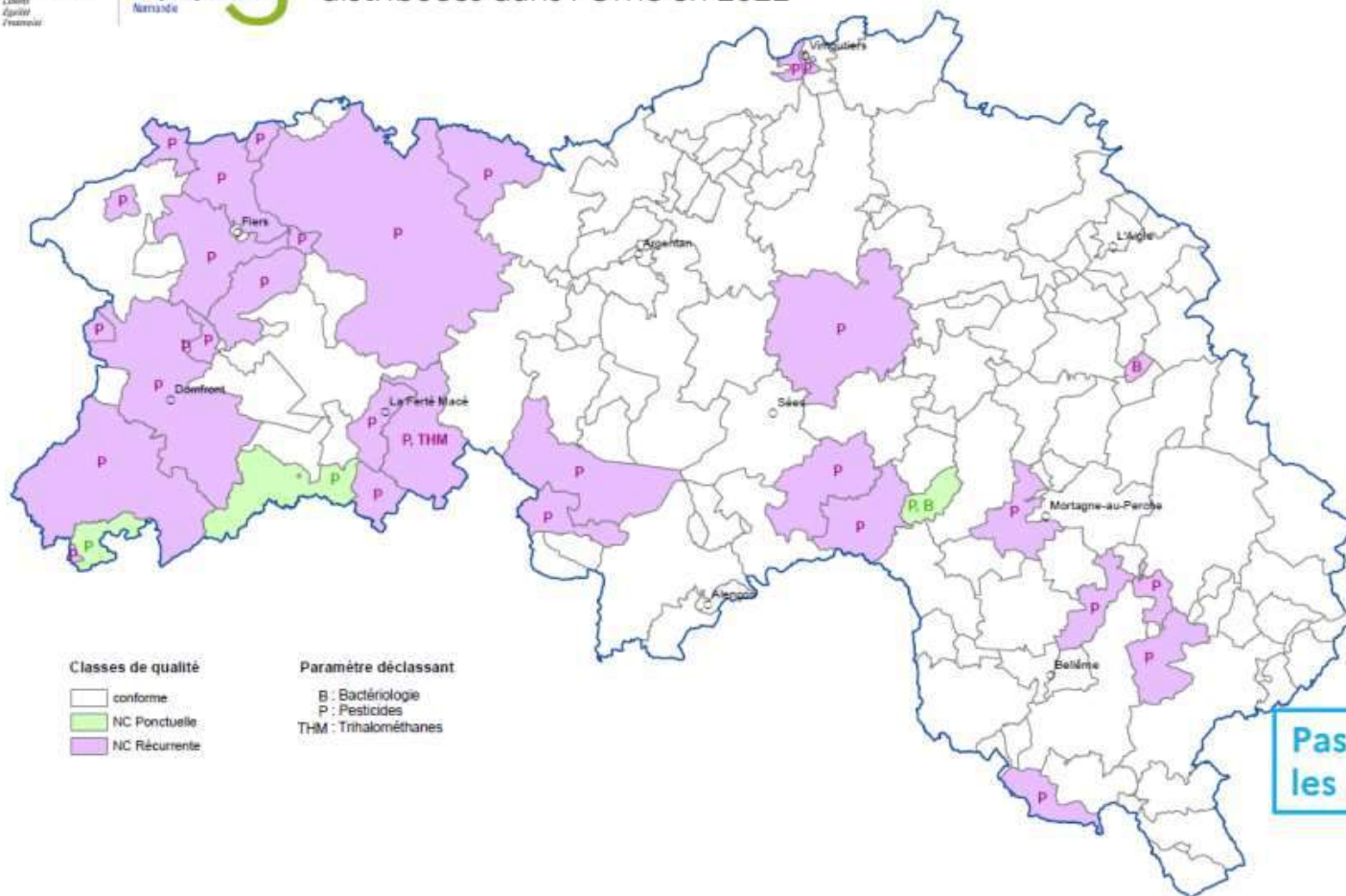
- **71 %** des ouvrages protégés par déclaration d'utilité publique soit plus de **88 %** de la population desservie
- **17 %** des ouvrages avec procédure en cours
- **12 %** des ouvrages susceptibles d'être abandonnés ou dont pérennisation à confirmer

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2023

4

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE 2022

Les non-conformités aux limites de qualité dans les eaux distribuées dans l'Orne en 2022



69,7 % de la population alimentée en permanence par une eau conforme aux limites de qualité

1,8 % de la population alimentée par une eau avec non-conformités ponctuelles en pesticides (1 UDI) ou bactériologie (1 UDI)

28,5 % de la population alimentée par une eau avec non-conformités récurrentes:

- ❑ Métabolites de pesticides majoritairement (30 UDI),
- ❑ Bactériologie (1 UDI)
- ❑ THM (1 UDI)

Pas de restriction prononcée en lien avec les pesticides, la bactériologie ou les THM

RÉUNION DU 18 OCTOBRE 2023

5

FOCUS SUR LE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE (CVM)

Composé cancérigène, présence dans l'eau distribuée due au relargage de certaines canalisations en PVC posées entre 1970 et 1980, limite de qualité fixée à 0,5 µg/L

Facteurs influençant sa présence dans l'eau distribuée : linéaire de la canalisation en PVC, température de l'eau et temps de contact de l'eau avec le PVC

Mesures correctives : purge d'une partie du réseau (mesure transitoire), changement de canalisations (mesures pérennes)

Dans l'Orne :

- 5600 km de canalisations potentiellement à risque sur un total d'environ 15000 km. Environ 25 km de canalisations ont été changées en lien avec cette problématique.
- 79 purges actuellement en service réparties sur 12 collectivités.
- 61 restrictions en cours dans l'attente de mise en œuvre du changement de canalisation (inefficacité de la purge) (concerne environ 650 personnes réparties sur 14 collectivités).

CONCLUSIONS

Eau distribuée en 2022 :

1. Eau de très bonne qualité bactériologique et exempte de nitrates

2. ~ 70 % de la population alimentée en permanence par une eau conforme à la réglementation

3. Sous produits de dégradation de pesticides à l'origine de la majorité des dépassements des limites de qualité mais à des concentrations inférieures aux valeurs sanitaires

Eau non conforme mais ne présentant pas de risque pour la santé:

→ { - demande aux collectivités concernées d'améliorer leur traitement
- efforts à poursuivre pour préserver sa ressource

4. CVM : approche de gestion globale privilégiée et demande aux collectivités distributrices d'eau de réaliser des diagnostics à l'échelle de leur territoire pour repérer les secteurs les plus à risque et prioriser le changements de canalisations.

5. Sujet thallium (contamination d'origine géologique naturelle) : 2 collectivités concernées dans le département, travaux en cours pour évaluer l'exposition des abonnés et de compréhension du comportement de ce métal.

6. Efforts à poursuivre concernant la sécurisation de l'alimentation en eau potable, notamment vis-à-vis des actes de malveillance et la mobilisation pour la mise en place des démarche préventive de plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux

6. Conclusions





Pour info

**Réunion technique des
PPRDE en décembre sur
la réglementation EAU
(ARS, DDT)**

Nous restons à votre disposition pour tous compléments.

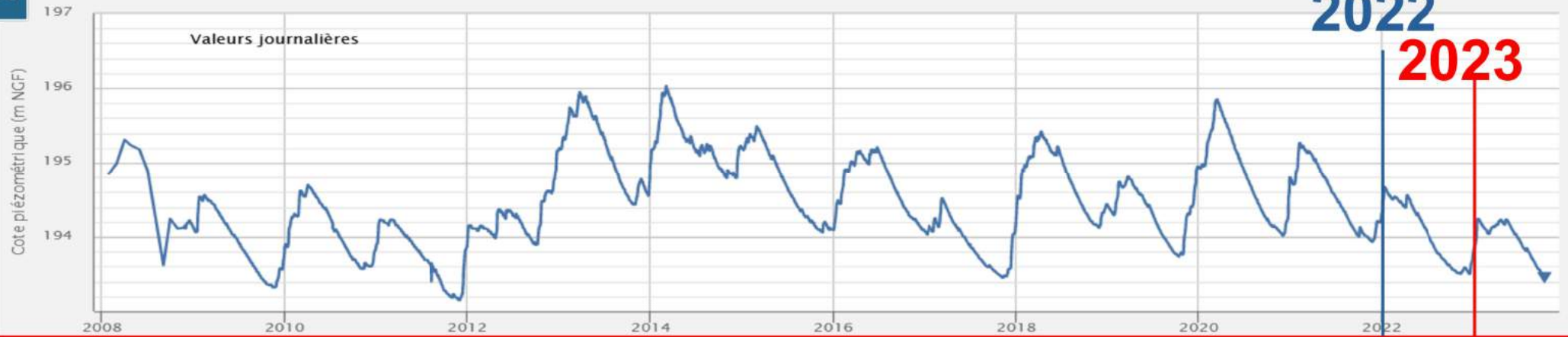
Contact : ddt-seb@orne.gouv.fr
Tél. 02 33 32 50 38



DIAPPOSITIVES COMPLÉMENTAIRES

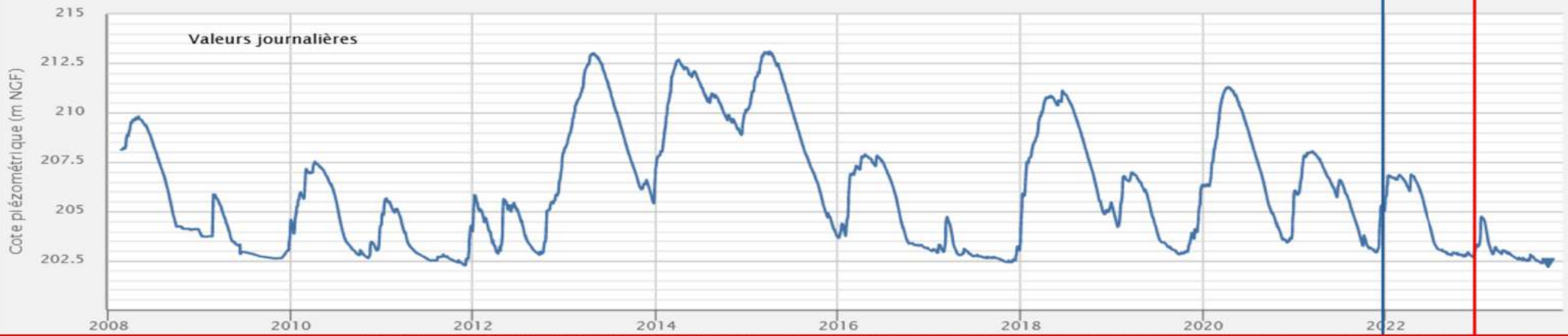
BSS000TTJF (02523X0002/S2) – Forage du verger (Villiers sous Mortagne) – 61 – Orne (61)

du 01/01/2008 au 13/10/2023 – Uniquement les données validées correctes et en cours de validation



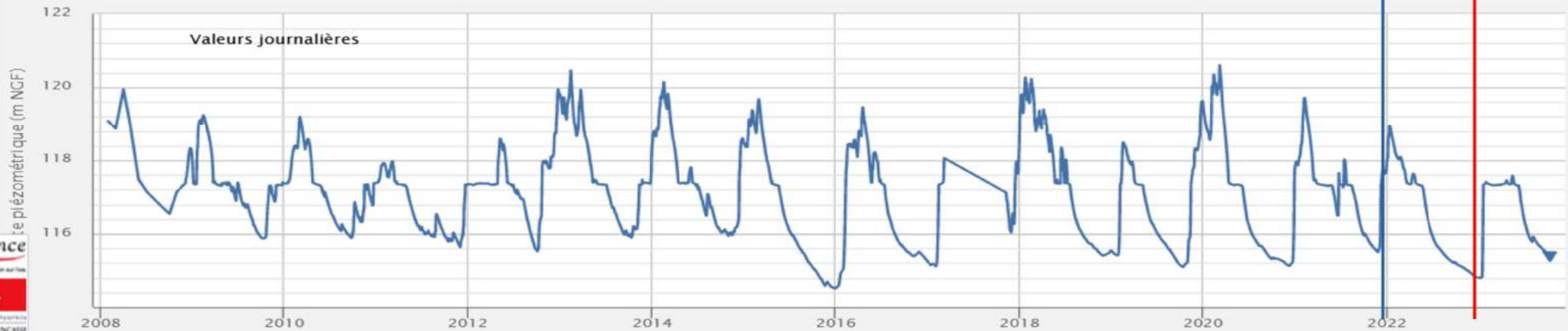
BSS000REWL (02144X0005/S1) – Puits du Château du Souchey (l'Aigle) – 61 – Orne (61)

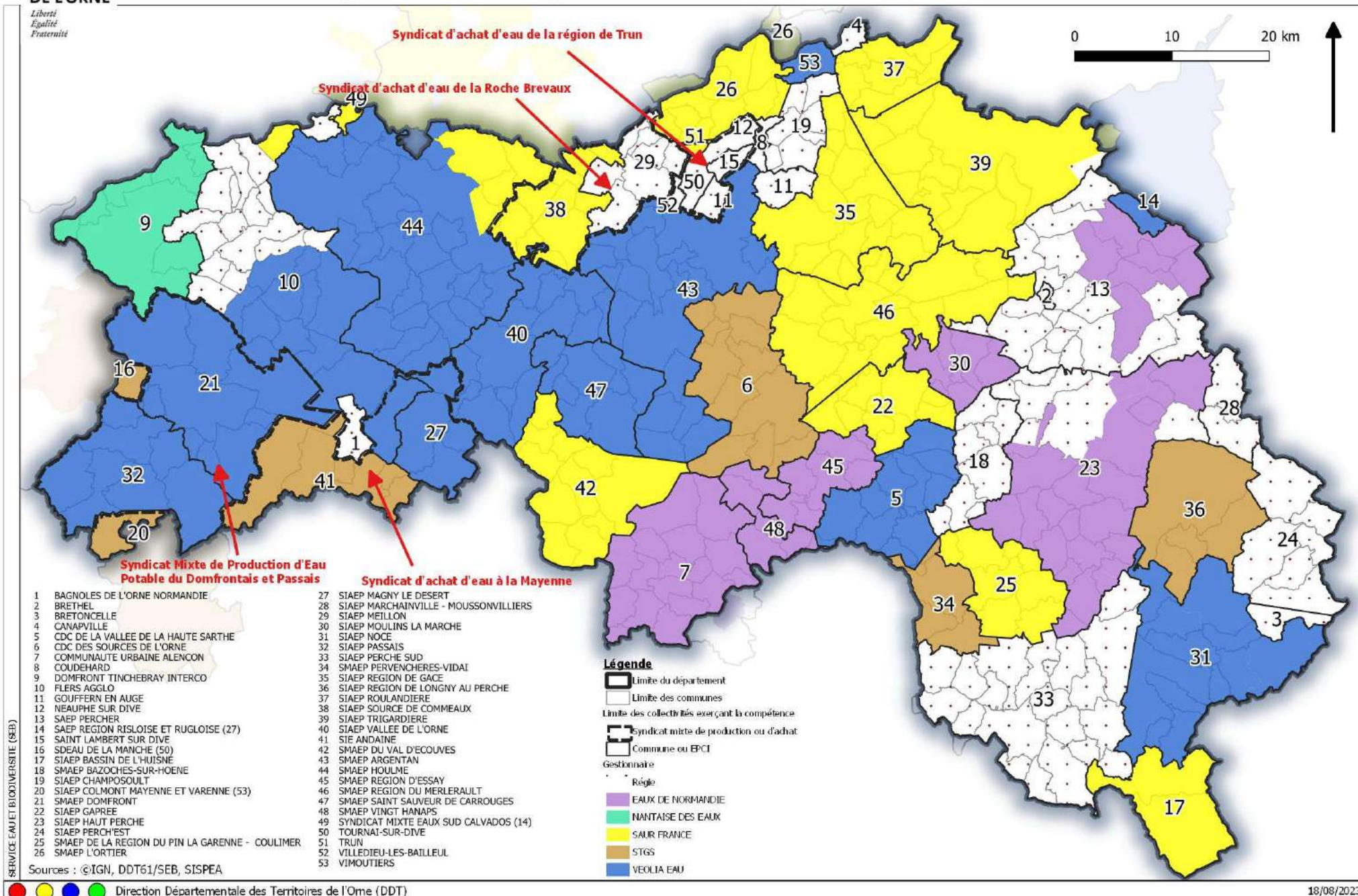
du 01/01/2008 au 13/10/2023 – Uniquement les données validées correctes et en cours de validation



BSS000MQWY (01776X0023/P) – Puits de l'ancienne école (Ommeel) – 61 – Orne (61)

du 01/01/2008 au 13/10/2023 – Uniquement les données validées correctes et en cours de validation





SERVICE EAUX ET BIODIVERSITE (SEB)

Direction Départementale des Territoires de l'Orne (DDT)

18/08/2023